



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2025/65

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),
Vu le Code de la Route,
Considérant la demande en date du 05 novembre 2024 de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DU VAR représentée par Madame Camille LOOSE,

ARRÊTE

Article 1 :

La COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DU VAR organisera des ateliers pédagogiques « Savoir rouler à vélo » destinés aux élèves des classes de CM1 et CM2 de l'école Marcel Pagnol, le mardi 03 mars et le vendredi 07 mars 2025 sur la place des Écoles.

Article 2 :

Les ateliers pédagogiques se dérouleront sur la place des Écoles le mardi 03 mars et le vendredi 07 mars 2025 de 8h à 17h. Le stationnement et la circulation des véhicules ne seront pas impactés.

Article 3 :

Le balisage et la signalétique éventuels seront mis en place par la Police municipale en coordination avec les Services Techniques communaux.

La sécurité des élèves lors de ces ateliers sera assurée par la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DU VAR qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir de fait de ces opérations.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5 rue Racine TOULON (83000) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 29 janvier 2025.

Le Maire,
Fernand BRUN

